

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
PERNES-LES-FONTAINES

N° DM/31/1.7/2022-93

Décision municipale relative à la passation d'un avenant n°1-TO3 dans le cadre des marchés de travaux pour la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville Ancien
Hôtel de Brancas - Lot 05 : Isolation / Doublage / Cloisons

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles relatifs aux modifications de marché autorisées,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision municipale n° DM/31/1.1/2018-106 du 15 novembre 2018 relative à la passation de marchés de travaux pour le lot n°5 – Isolation / Doublage / Cloisons et le lot n°7 : Carrelage / Faïence dans le cadre de la restauration et de l'aménagement de l'Hôtel de Ville - Ancien Hôtel de Brancas,

VU le marché conclu avec l'entreprise NEOTRAVAUX pour le lot 05 : Isolation / Doublage / Cloisons d'un montant initial de 51 562.41 euros H.T. pour la tranche ferme « Aile Sud-Ouest »,

VU la décision d'affermissement de la tranche optionnelle 1 « Aile Nord » (TO1) d'un montant de 19 436.29 euros H.T.,

VU la décision d'affermissement de la tranche optionnelle 3 « Aile Sud-Est » (TO3) d'un montant de 128 214.00 euros H.T.,

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire de procéder aux travaux modificatifs suivants relevant de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique dans le cadre de la TO3 pour un montant total en plus-value de 348.44 euros H.T. :
- suite à la découverte de décors peints historiques au R+1, modification des cloisonnements et suppression des faux plafonds,

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun de procéder aux modifications suivantes relevant de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique dans le cadre de la TO3 pour un montant total en plus-value de 1 985.21 euros H.T. :
- suppression de sanitaires prévus initialement sur les 3 niveaux à côté de la cage d'ascenseur,
- création d'un plafond à caisson dans le hall d'accueil du RDC,
- suppression du ratissage des murs dans le bureau du Maire.

... / ...

VU le projet d'avenant n°1-TO3 correspondant aux modifications dessus à conclure avec l'Entreprise NEOTRAVAUX, titulaire du marché,

APPROUVE l'avenant n°1-TO3 aux marchés de travaux relatifs à la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville - Ancien Hôtel de Brancas, lot 05 : Isolation / Doublage / Cloisons,

PRECISE que le montant total des modifications relevant de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique s'élève à + 348.44 euros H.T., soit + 0.17 % du montant total du marché initial TF + TO1 + TO3 : 199 212.90 euros H.T.,

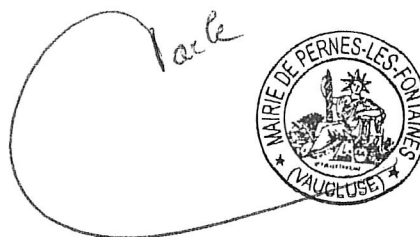
PRECISE que le montant total des modifications relevant de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique s'élève à + 1 985.21 euros H.T., soit + 1.00 % du montant total du marché initial TF + TO1 + TO3 : 199 212.90 euros H.T., et que le pourcentage d'écart cumulé est de - 0.44 %,

PRECISE que le nouveau montant du marché TF + TO1 + TO3, tous avenants compris, s'élève à 198 677.11 euros H.T.,

DECIDE de signer l'avenant n°1-TO3 et tous documents s'y rapportant,

RAPPELLE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pernes-les-Fontaines, le 24 octobre 2022
Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 27 octobre 2022

Publiée le : 27 octobre 2022

Notifiée le :



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N° 1 – Tranche optionnelle 3

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Ville de Pernes-les-Fontaines
Hôtel de Ville
Place Aristide Briand
84210 Pernes-les-Fontaines

Représentée par Monsieur Didier CARLE, Maire

Tél : 04.90.61.45.00
Fax : 04.90.61.32.46
Courriel : contact@perneslesfontaines.fr
Site de la ville : <http://www.perneslesfontaines.fr>

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SAS NEOTRAVAUX
ZAC de la Cigalière IV
120, allée du Mistral
84250 LE THOR
Tel : 0490221748
Siret : 450 134 242 00038

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**RESTAURATION ET AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE – ANCIEN HÔTEL DE BRANCAS
Lot 05 : Isolation / Doublage / Cloisons**

■ Montant initial du marché public :

	Montant en € H.T.
Tranche ferme : « Aile Sud-Ouest »	51 562.41 €
Tranche optionnelle 1 : « Aile Nord »	19 436.29 €
Tranche optionnelle 3 : « Aile Sud-Est »	128 214.20 €
Total	199 212.90 €

La tranche optionnelle 1 : « Aile Nord » a été affermie le 2 octobre 2019.
La tranche optionnelle 3 : « Aile Sud-Est » a été affermie le 14 avril 2022.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant est pris dans le cadre de la tranche optionnelle 3 « Aile Sud-Est » et en application des articles du Code de la Commande Publique relatifs aux modifications de marché autorisées.

Modifications de marché relevant de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique :

Les travaux suivants sont rendus nécessaires suite à des circonstances imprévues :

- suite à la découverte de décors peints historiques au R+1, modification des cloisonnements et suppression des faux plafonds.

L'ensemble de ces modifications représente une plus-value d'un montant de 348.44 euros H.T.

Modifications de marché relevant de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique :

Les travaux modificatifs suivants apparaissent opportuns :

- suppression de sanitaires prévus initialement sur les 3 niveaux à côté de la cage d'ascenseur
- création d'un plafond à caisson dans le hall d'accueil du RDC
- suppression du ratissage des murs dans le bureau du Maire

L'ensemble de ces modifications représente une plus-value d'un montant de 1 985.21 euros H.T.

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

Le présent avenant entrera en application à compter de sa notification.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de la tranche ferme :

NON OUI

Montant de l'avenant en application de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique :

- Taux de TVA : 20 %
- **Montant HT : 348.44 euros**
- Montant TTC : 418.13 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : + 0.17 % du montant total du marché initial TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE 1 + TRANCHE OPTIONNELLE 3.

Montant de l'avenant en application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique :

- Taux de TVA : 20 %
- **Montant HT : 1 985.21 euros**
- Montant TTC : 2 382.25 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : + 1.00 % du montant total du marché initial TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE 1 + TRANCHE OPTIONNELLE 3.
- **% d'écart cumulé : - 0.44 %**

Nouveau montant du marché public :

Montant initial Tranche Ferme (TF) :	51 562.41 euros H.T.
Montant AVENANT n°8 (TF) :	1 029.80 euros H.T.
Montant TF + AV 8 (TF) :	52 592.21 euros H.T.
Montant initial Tranche Optionnelle 1 (TO1) :	19 436.29 euros H.T.
Montant AVENANT 1 - TO1 :	- 3 589.24 euros H.T.
Montant AVENANT 2 - TO1 :	- 310.00 euros H.T.
Montant TO1 + AV1-TO1 + AV2-TO1 :	15 537.05 euros H.T.
Montant initial Tranche Optionnelle 3 (TO3) :	128 214.20 euros H.T.
Montant AVENANT 1 - TO3 :	2 333.65 euros H.T.
Montant TO3 + AV1-TO3 :	130 547.85 euros H.T.
Montant initial TF + TO1 + TO3 :	199 212.90 euros H.T.
Nouveau montant TF + TO1 + TO3 :	198 677.11 euros H.T.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Pernes-les-Fontaines, le

Le Maire,

Didier CARLE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

10_RU-084-2184 00885-20221024-DM2 022_93-C

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)